

Dispositif : Le service dispose d'un agrément pour



18 personnes pour un total de 6 appartements sur le territoire d'Arles (Bouches du Rhône).

Public :



Femmes, hommes ou mineurs émancipés victimes de violences conjugales avec ou sans enfant.

Accueil :



Le SAHFEVVI de l'AMA accueille inconditionnellement toutes personnes en situation de victimes de violences conjugales avec ou sans enfant.

Coordonnées / horaires :

SAHFEVVI AMA

ZAC Fourchon - 13200 Arles

Tél 04.90.96.53.10 / Fax : 04.90.96.20.70

Mail : secretariat@ama-arles.fr

8h à 17h : secrétariat

24h/24h : permanence astreinte

Site web AMA : <https://ama-arles.fr/>



TEL 04.90.96.53.10



Orientations :

SIAO 13

Urgences : 115

Pôle accueil SIAO : 06 49 52 90 72

demande@siao13.fr

Permanence pour les professionnels :

9h30 à 12h00 au 04 91 03 39 91

➤ **Le service SAHFEVVI de Maison Accueil**

ZAC de Fourchon
Rue Gérard Gadiot - 13200 ARLES
☎ 04.90.96.53.10 – 📠 04.90.96.20.70

Association Loi 1901
J.O. du 29 Décembre 1981
N° SIRET: 33132860900077
Code NAF: 9499Z

Site web AMA : <https://ama-arles.fr/>

**SERVICE D'ACCUEIL
D'HEBERGEMENT DES
FEMMES VICTIMES DE
VIOLENCES**



Service – Accueil – Hébergement – Femmes Victimes de Violences



Le SAHFEEVI est inscrit comme dispositif d'urgence.

La dimension temporelle impose une grande réactivité dans la réalisation des démarches.

Le premier mois de l'accompagnement est intense car les démarches se déploient sur tous les champs.

La mise en œuvre d'actions concrètes, l'estime de soi et la confiance peuvent commencer alors à s'éprouver.

Un accompagnement social est nécessaire. Un suivi de la vie quotidienne des personnes victimes de violences est mis en place dans les appartements.

⇒ Les missions

- Mise à l'abri en urgence dans les appartements situés sur le territoire d'Arles et une prise en charge des victimes ;
- Actions d'orientation et d'accompagnement dans les recherches liées au logement en termes d'accès notamment ;
- Actions de soutien à la parentalité ;
- Actions d'information autour des droits administratif, juridique et financier.

Ces actions aident les personnes victimes de violences et leurs enfants à se reconstruire, préparer leur sortie et ainsi s'inscrire dans un parcours d'insertion.

⇒ Les objectifs

Le travailleur social participe à la mise en œuvre du projet dans ces différents aspects en lien avec l'ensemble des partenaires.

Les objectifs du travailleur social en charge des logements à destinataires des personnes victimes de violences au sein du couple sont :

L'accueil, le suivi, l'évaluation, l'accompagnement et le soutien sur le champ principal du logement, mais aussi dans les champs annexes de la restauration, des droits sociaux et administratifs, de la parentalité, des loisirs, de la culture et de la sociabilisation.